

# Région académique de Guadeloupe

## Concours de recrutement de professeurs des écoles

### Epreuves du concours externe de recrutement de professeurs des écoles<sup>1</sup>

« Les épreuves du concours externe, du troisième concours et du second concours interne de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) comportent deux épreuves écrites d'admissibilité (français et mathématiques) et deux épreuves orales d'admission (mise en situation professionnelle et entretien à partir d'un dossier). Ces épreuves ont été profondément remaniées en 2013 dans le cadre de la refondation de l'école de la République. Elles ont été élaborées de manière à assurer un équilibre entre : un haut niveau d'exigence scientifique et disciplinaire, d'une part, et le développement des compétences professionnelles, d'autre part. L'ensemble des épreuves du concours vise à évaluer les capacités des candidats au regard des dimensions disciplinaires, scientifiques et professionnelles de l'acte d'enseigner et des situations d'enseignement. »

---

<sup>1</sup> Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles

Rapport du jury

Session 2019

|     |  |         |
|-----|--|---------|
| A.  | <b>ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ<sup>2</sup></b> .....                  | 3       |
| I.  | ÉPREUVE ÉCRITE DE FRANÇAIS 2019.....                               | 3-6     |
| II. | ÉPREUVE ÉCRITE DE MATHÉMATIQUES 2019.....                          | 6-9     |
| B.  | <b>ÉPREUVES D'ADMISSION</b> .....                                  | 10      |
| I.  | PREMIÈRE ÉPREUVE D'ADMISSION .....                                 | 10 à 11 |
| II. | DEUXIÈME ÉPREUVE D'ADMISSION ENTRETIEN À PARTIR D'UN DOSSIER. .... | 12 à 18 |

### Les Concours du CRPE Session 2019 :

- Le **CRPE externe public et privé** s'adresse aux étudiants inscrits en master 1 ou master 2 ainsi qu'aux personnes qui remplissent les conditions pour s'inscrire en deuxième année de Master et celles qui détiennent déjà un diplôme de master (ou un équivalent).
- Le **CRPE externe spécial** s'adresse aux mêmes personnes que le CRPE externe. Sa particularité est d'avoir deux épreuves supplémentaires portant chacune sur une langue régionale.
- Le **troisième CRPE** est accessible à tous ceux qui ont au moins cinq ans d'expérience professionnelle dans le secteur privé, sans condition de diplôme.
- Le **second CRPE** interne concerne certaines personnes qui ont déjà travaillé dans la fonction publique, qui peuvent justifier de trois ans d'expérience dans un service public et qui détiennent une licence (ou équivalent).

---

<sup>2</sup> **Groupe 3** : académies de Guadeloupe, Guyane, Martinique

| CONCOURS                       | EXTERNE PUBLIC LGE   |       | EXTERNE PRIVE LHE   |       | TROISIEME CONCOURS LVE  |       | SECOND CONCOURS INTERNE PUBLIC LBI                                    |       | LANGUE VIVANTE REGIONALE LPE   |       |            |
|--------------------------------|--|-------|---|-------|---|-------|---|-------|--|-------|------------|
| NOMBRE DE POSTES               | 59   |       | 15  |       | 5   |       | 4   |       | 2  |       |            |
| NOMBRE DE CDTS INSCRITS : 1007 | 692  |       | 70  |       | 156   |       | 73  |       | 16   |       |            |
| PRESENTS                       | Français   | Maths | Français  | Maths | Français  | Maths | Français  | Maths | Français   | Maths | LVR Créole |
|                                | 287  | 282   | 36  | 36    | 50  | 50    | 9   | 9     | 8  | 8     | 8          |
| ADMISSIBLES                    | 115 CDTS<br>Seuil : 40,25/ 80  |       | 13 CDTS<br>Seuil : 30,38 / 80   |       | 16 CDTS<br>Seuil : 33,63/ 80                                      |       | 5 CDTS<br>Seuil : 33,63 / 80  |       | 4 CDTS<br>Seuil : 52,63 / 120  |       |            |
| ADMIS                          | 59 CDTS<br>SEUIL : 153,38 / 240<br>maximale: 209,38<br>minimale: 49,38 |       | 11 CDTS<br>SEUIL : 64,13 / 240<br>maximale: 164,75<br>minimale: 64,13 |       | 5 CDTS<br>SEUIL : 162,67/ 240<br>maximale: 193<br>minimale: 97,38 |       | 4 CDTS<br>SEUIL : 137,07 / 240<br>maximale: 112,75<br>minimale: 95,75 |       | 2 CDTS<br>SEUIL : 211,13 / 220<br>maximale: 216,01<br>minimale: 138,88 |       |            |

Le concours se déroule en deux étapes : l'admissibilité et l'admission.

- Le concours externe, le troisième concours et le second concours interne sont composés de deux épreuves écrites d'admissibilité et de deux épreuves orales d'admission.
- Le concours externe spécial et le second concours interne spécial sont composés de trois épreuves écrites d'admissibilité et de trois épreuves orales d'admission.
- Le premier concours interne est composé d'une épreuve écrite d'admissibilité, d'une épreuve orale d'admission et d'une épreuve orale facultative.

### A. EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Le cadre de référence des épreuves est celui des programmes pour l'école primaire.

Les épreuves d'admissibilité portent sur le français et les mathématiques.

Elles permettent de s'assurer :

- de la maîtrise approfondie des programmes;
- de la connaissance « *approfondie des cycles d'enseignement de l'école primaire; des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et des contextes de l'école maternelle et de l'école élémentaire* »;
- de la maîtrise de la langue française écrite et de la capacité à raisonner du candidat.

La correction dématérialisée est mise en place dans l'académie de Guadeloupe.

### I.EPREUVE ÉCRITE DE FRANÇAIS 2019

L'épreuve vise à évaluer la maîtrise de la langue française des candidats (correction syntaxique, morphologique et lexicale, niveau de langue et clarté d'expression) ainsi que leurs connaissances sur la langue. Elle doit aussi évaluer leur capacité à comprendre et à analyser des textes (dégager des problématiques, construire et développer une argumentation) ainsi que leur capacité à apprécier les intérêts et les limites didactiques de pratiques d'enseignement du français. Chaque partie du protocole nécessite la mobilisation par les candidats de connaissances nombreuses et variées. L'épreuve 2 sur la connaissance de la langue questionne au regard de la multiplicité des tâches à réaliser pour un faible nombre de points.

L'épreuve est notée sur 40 points :

- 11 pour la première partie;
- 11 pour la deuxième;
- 13 pour la troisième ;
- 5 points permettent d'évaluer la correction syntaxique et la qualité écrite de la production du candidat ;
- une note globale égale ou inférieure à 10/40 est éliminatoire.

### LES RESULTATS

390 copies ont été soumises à correction.

Note maximale : **34/40** (17/20)

259 copies sont entre 0 et 20/40

131 copies dépassent la moyenne.

Par rapport au CRPE 2018, le nombre de copies au-dessus de la moyenne est supérieur (+38)

I-1/ PREMIERE PARTIE : **Production d'une réponse construite et rédigée à une question portant sur un ou plusieurs textes littéraires ou documentaires.** Corpus de quatre textes.

La production écrite du candidat doit permettre au jury d'évaluer son aptitude au raisonnement, à la structuration ordonnée d'une pensée logique et à la capacité à exposer de façon simple une problématique complexe.

Les candidats préparés sont capables d'analyser et de confronter les textes proposés selon une méthodologie maîtrisée.

Très peu de candidats ont présenté des analyses structurées, avec introduction, développement et conclusion, sans cependant aller jusqu'à un traitement suffisamment méthodique et rigoureux des textes, même si la plupart des candidats a fait l'effort d'aborder l'ensemble du corpus.

Exemples de difficultés :

- de nombreuses copies proposent des développements qui ne traitent que partiellement les questions annoncées;
- quelques copies sont restées dans un traitement descriptif des textes sans les confronter;
- beaucoup de candidats oublient d'opérer des transitions entre les parties et d'assurer un guidage du lecteur au sein des parties;
- les conclusions sont souvent incomplètes : les candidats oublient de répondre de manière explicite à la problématique posée et sont maladroits dans leur façon de synthétiser leur développement.

Recommandations aux futurs candidats pour la première partie

Les candidats doivent :

- se former à la méthodologie de l'analyse de textes : structurer son analyse selon un plan comportant une introduction (annonce de la thématique, présentation des textes, reprise de la question, annonce du plan), un développement en deux ou trois parties et une conclusion;
- éviter une analyse superficielle du corpus de textes : les points de vue des auteurs sont rarement confrontés, la problématique est à peine esquissée;
- rédiger une introduction qui pose la problématique du dossier (y préciser les titres, les noms des auteurs des quatre textes);
- établir un plan, rigoureux et explicite, construit de façon équilibrée;
- prendre en compte tous les textes;
- mettre en perspective des idées qui doivent conduire à une rédaction objective, c'est-à-dire sans implication personnelle et dans un langage correct;
- éviter de paraphraser les textes ce qui ne permet pas d'évaluer la capacité à raisonner;
- rédiger une conclusion qui soit un réel aboutissement de la réflexion;
- soigner la présentation (écriture lisible, saut de lignes, emploi d'une encre « visible », utilisation de paragraphes);
- relire sa copie et vérifier l'orthographe, principalement les accords sujet-verbe, à l'intérieur du groupe du nom et du participe passé, (incidence sur la baisse de note).
- gérer le temps de l'épreuve pour répondre à l'ensemble des questions.

**I-2 DEUXIEME PARTIE : *Connaissance de la langue* (grammaire, orthographe, lexique et système phonologique).**

L'épreuve est composée de nombreux exercices, l'objectif étant d'apprécier le niveau de connaissances du candidat sur fonctionnement de la langue.

Beaucoup de candidats perdent des points sur cette deuxième épreuve. Ils semblent faire l'impasse sur la préparation et se satisfont de leurs connaissances approximatives. Ils doivent comprendre qu'un professeur des écoles doit enseigner la langue et son fonctionnement. Il faut se réapproprier les notions et s'entraîner sur le long terme.

Il faut de même, être attentif aux consignes données pour les exercices. De nombreux candidats se satisfont de réponses partielles et n'obtiennent donc pas l'ensemble des points dévolus à chaque exercice, à chaque tâche.

**Recommandations aux futurs candidats pour la deuxième partie**

Les candidats doivent :

- connaître le fonctionnement de la langue;
- s'appuyer sur les orientations et les recommandations des programmes concernant l'enseignement de la langue à l'école élémentaire;
- s'appuyer sur un manuel de grammaire de classe de troisième pour se préparer aux épreuves du CRPE;
- trier leurs connaissances syntaxiques pour répondre aux questions;
- maîtriser absolument les outils de la langue (grammaire, conjugaison, orthographe);
- lire attentivement les consignes;
- s'exercer.

**I-3 TROISIEME PARTIE : *Analyse de supports d'enseignement du français***

La principale difficulté est liée à la méconnaissance des programmes et du socle commun. Rares ont été les candidats faisant montre d'une connaissance de la didactique de la production d'écrits. Les supports proposés permettaient de mettre en perspective les compétences d'élèves, cependant les éléments d'évolution des productions des élèves (mise en mots, cohérence, formulation de phrases plus ou moins complexes, répétitions, mise en paragraphes...) ne sont pas perçus et donc non analysés. Les candidats se révèlent incapables de proposer des activités pertinentes pour accompagner la production d'écrits des élèves de CE2 puisqu'ils semblent méconnaître les attendus de fin de cycle et la démarche pédagogique recommandée. L'analyse critique de la fiche séquence ne peut qu'être inconsistante.

Il serait peut-être intéressant que les candidats appréhendent les attendus des programmes en termes de progressivité (de la Petite Section à la 6<sup>ème</sup>) afin de donner du sens à leur enseignement et leurs gestes professionnels futurs.

**Recommandations aux futurs candidats pour la troisième partie**

Les candidats doivent :

- profiter de leurs stages pour interroger les démarches pédagogiques, les programmes, les éléments du socle commun;
- être en mesure d'apprécier l'adéquation des supports avec la démarche pédagogique utilisée;
- être en mesure de percevoir l'intérêt et les limites de la séquence d'enseignement;
- approfondir leurs connaissances sur les attentes et les programmes de l'école;
- s'exercer à l'analyse critique de productions d'élèves;
- rédiger de façon cohérente et argumentée (attention au verbiage inutile).

## II. EPREUVE ÉCRITE DE MATHÉMATIQUES 2019

« L'épreuve vise à évaluer la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la capacité à prendre du recul par rapport aux différentes notions. Dans le traitement de chacune des questions, le candidat est amené à s'engager dans un raisonnement, à le conduire et à l'exposer de manière claire et rigoureuse ».

L'épreuve est notée sur 40 points :

- 13 pour la première partie,
- 13 pour la deuxième,
- 14 pour la troisième.
- 5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat.
- Une note globale égale ou inférieure à 10/40 est éliminatoire.

Durée de l'épreuve : quatre heures.

### LES RESULTATS

Le sujet proposé cette année ne présente pas de difficultés notoires. Les deux premières parties étaient largement à la portée d'un bon élève de troisième. La partie didactique portait sur des thématiques très souvent abordées lors de la préparation au concours.

#### Pour le concours externe :

81 copies ont obtenu une note éliminatoire, soit **21,5 %** des candidats.

Note minimale : 08,63/40

Médiane : 16,38/40

Moyenne : 17,01/40

Note maximale : 35,63/40

#### Pour le second concours interne :

2 copies ont obtenu une note éliminatoire.

Note minimale : 08,63/40

Médiane : 16,38/40  
 Moyenne : 18,25/40  
 Note maximale : 33,5/40

### II-1/ PREMIERE PARTIE :

« Constituée d'un problème portant sur un ou plusieurs domaines des programmes de l'école ou du collège, ou sur des éléments du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, permettant d'apprécier particulièrement la capacité du candidat à rechercher, extraire et organiser l'information utile ».

La première partie du sujet porte sur la notion de grandeurs à travers la lecture, l'analyse et l'interprétation de documents authentiques traitant d'une problématique de santé, le surpoids et l'obésité. Cette première partie se concluait par un exercice de probabilité.

Cette première partie a été assez bien réussie dans l'ensemble. 5 candidats ont eu 0 à cet exercice, 8 n'ont pas abordé l'exercice dont la moyenne est à 7,7 points sur 13.

### II-2/ DEUXIEME PARTIE :

La deuxième partie du sujet comporte trois exercices indépendants.

L'exercice 1 porte sur l'étude d'une configuration géométrique plane, où il fallait calculer des longueurs et une aire, en utilisant les théorèmes de Pythagore et Thalès.

L'exercice 2 porte sur la mise en œuvre d'un programme de calcul dans un contexte d'arithmétique.

L'exercice 3 porte sur la notion d'algorithme mobilisant par ailleurs la notion de rotation en géométrie plane.

|            | moyenne | Exercice non traité | Exercice faux |
|------------|---------|---------------------|---------------|
| Exercice 1 | 2,2     | 56                  | 42            |
| Exercice 2 | 2,2     | 43                  | 19            |
| Exercice 3 | 0,6     | 98                  | 147           |

245 candidats sur 376 (soit plus de 65 %) n'abandonnent pas l'exercice 3, l'algorithmique fait désormais partie des domaines d'apprentissage des élèves. Les candidats doivent maîtriser un logiciel de programmation par blocs comme Scratch.

### II-3/ LA TROISIEME PARTIE :

Cette partie est composée de trois situations indépendantes.

Dans la situation 1, il s'agit d'analyser des productions d'élèves portant sur un problème additif si l'on se tient à la typologie de Vergnaud.

Dans la situation 2, il s'agit de procéder à un agrandissement d'un plan par le facteur 1,5. Il s'agit là de prolonger la notion de proportionnalité enseignée dès l'élémentaire.

La situation trois demande une analyse de productions d'élèves portant sur les nombres décimaux et l'ordre.

D'une manière générale les candidats ont moins bien réussi cette partie que la première partie, mais l'ont abordée plus massivement.

|             | moyenne | Exercice non traité | Exercice non fait |
|-------------|---------|---------------------|-------------------|
| Situation 1 | 3,4     | 10                  | 4                 |
| Situation 2 | 1,1     | 105                 | 98                |
| Situation 3 | 1,6     | 55                  | 17                |

On peut légitimement s'inquiéter que 203 candidats sur 376 n'abordent pas l'exercice 2, un exercice de quasi-restitution des connaissances de base du concept de proportionnalité.

### **Correction syntaxique et qualité écrite :**

5 points au maximum peuvent être retirés pour tenir compte de la correction syntaxique et de la qualité écrite de la production du candidat.

***Ces points retirés sanctionnent souvent le manque de respect de normes et de rigueur dans l'écriture mathématique des notions et des liens entre les objets mathématiques.***

D'une manière générale, on peut regretter que certains candidats fassent l'impasse sur des parties complètes du sujet. Un futur professeur des écoles doit avoir des arguments tant sur le plan scientifique que didactique. La maîtrise de l'enseignement d'une discipline passe par ces deux dimensions. On ne peut que s'inquiéter du niveau alarmant de connaissances et de familiarisation avec les notions dont font preuve une importante partie des candidats.

**B. EPREUVES D'ADMISSION**

« Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat :

- à s'exprimer avec clarté et précision;
- à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement des champs disciplinaires du concours, et des rapports qu'ils entretiennent entre eux.

Le texte de cadrage du concours fournit des indications très précises sur l'organisation et les éléments de contenu du dossier.

Durée totale de l'épreuve : deux heures et quinze minutes.  
L'ensemble des épreuves est noté sur 160.

- 60 sont attribués à la première épreuve dont 20 points pour l'exposé et 40 pour l'entretien.
- 100 points sont attribués à la deuxième épreuve

**I. PREMIERE EPREUVE D'ADMISSION : « Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat »**

« L'épreuve, *Mise en situation professionnelle dans un domaine au choix du candidat*, vise à évaluer les compétences scientifiques, didactiques et pédagogiques du candidat dans un domaine d'enseignement relevant des programmes de l'école élémentaire ou de l'école maternelle, choisi au moment de l'inscription au concours parmi les domaines suivants : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, instruction civique et morale. »

Le dossier se compose de deux ensembles :

- une synthèse des fondements scientifiques relatifs au sujet retenu ;
- la description d'une séquence pédagogique, relative au sujet choisi, accompagnée des documents se rapportant à cette dernière.

**L'épreuve dure une heure (20 min d'exposé et 40 min d'entretien).**

Elle est notée sur 60 points :

- 20 points pour la présentation du dossier par le candidat, le dossier n'est pas évalué, mais sa présentation l'est;
- 40 points pour l'entretien avec le jury.

Chaque commission comprenait deux membres (inspecteurs de l'éducation nationale, conseillers pédagogiques, spécialistes du domaine choisi par le candidat<sup>3</sup>).

Le candidat doit convaincre par son dossier de la pertinence et du caractère réfléchi de sa démarche, de ses atouts. Convaincue qu'à l'oral, le candidat doit saisir l'opportunité qui lui est offerte, la commission d'admissibilité a voulu donner sa chance à un maximum de candidats. Les commissions ont interrogé pour mieux comprendre le projet pédagogique présenté et relever les éléments qui témoignent d'une démarche murie et nourrie. On a pu apprécier la pertinence et la qualité de présentation de certains dossiers. On a noté une meilleure préparation de l'épreuve orale comparativement à la précédente session.

#### Observations :

- l'imprécision de certaines descriptions de projets ;
- une introduction très sommaire, voire inexistante;
- l'absence de problématique;
- la facilité avec laquelle certains candidats s'approprient des séquences d'apprentissages trouvés sur internet sans chercher à les contextualiser;
- le décalage entre un PowerPoint très technique et les connaissances scientifiques relatives au sujet abordé;
- la légèreté des propos de certains candidats;
- l'impréparation à l'épreuve orale;
- les mises en scène de situations ayant la prétention d'émouvoir les membres de la commission;
- l'arrogance ou la déloyauté exprimée à l'égard de l'Institution;
- la remise en cause du principe de la laïcité par quelques candidats relevant du concours privé.

Aussi, pour certains candidats, la capacité du candidat à changer de posture a été évaluée.

Il s'est agi de s'assurer qu'ils ont bien conscience des exigences éthiques de ce nouveau métier.

Quelques défaillances dénotent d'une préparation insuffisante ou révèlent d'une mauvaise perception de la mission d'enseignement envisagée :

- confusion entre les niveaux de cycles (pour exemple : choix de compétences et d'objectifs d'apprentissage liés à la programmation du cycle 3 alors que le projet concerne le cycle 2);
- dans le cadre plus spécifique de cette épreuve une ignorance ou une méconnaissance des démarches d'apprentissage en général (inductive, déductive, investigation, de création, ...).

Certains ayant exercé en tant que contractuel(le), abordent le concours avec un manque de rigueur et de réflexivité.

---

<sup>3</sup> un représentant du privé pour la commission du privé.

La majorité des candidats reçus a affirmé avoir suivi une année de préparation.

- la force de conviction, accompagnée de qualité d'écoute, de capacité de dialogue, d'aptitude à débattre et argumenter en sachant écouter les objections et en tenir compte, en étant capable de nuancer ses propos au vu des remarques, la sincérité et la franchise y compris celle d'avouer que l'on n'a pas la réponse, ainsi que la capacité à être simple et clair;
- l'effort consenti par la majorité des candidats pour étayer leurs propos en s'appuyant sur différentes théories en lien avec le développement cognitif de l'enfant;
- le respect du temps imparti pour la présentation du projet.

L'entretien a permis des échanges très riches, montrant de l'engagement, de la profondeur de vues.

#### Recommandations :

La commission invite les futurs candidats à se référer aux ressources d'accompagnement des nouveaux programmes mises en ligne sur le site Eduscol. Celles-ci proposent des pistes pour la mise en œuvre des enseignements, des outils pédagogiques, didactiques et scientifiques et des supports pour organiser la progressivité des apprentissages. Elles permettent aux candidats de s'approprier les enjeux des programmes et d'approfondir leurs connaissances des contenus d'enseignement.

- le candidat doit pouvoir connaître des ressources locales, nationales et internationales ;
- avoir des références culturelles qui dépassent celles de son dossier en arts visuels (le candidat ne peut pas citer le nom d'un artiste sans connaître son travail);
- citer les œuvres, artistes, mouvements artistiques directement en lien avec son dossier ;
- être capable de citer des supports d'appui comme la Charte de la laïcité, la Déclaration des Droits de l'enfant...;
- utiliser la transversalité de l'enseignement et connaître les définitions précises des domaines ;
- élargir vers une ouverture culturelle sur d'autres domaines (HG, ...) dans toutes les disciplines.

## II. DEUXIEME EPREUVE D'ADMISSION

L'épreuve comporte deux parties.

Chaque commission comprenait trois membres (inspecteurs de l'éducation nationale, conseillers pédagogiques) dont un spécialiste pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS)<sup>4</sup>.

### II-1/PREMIÈRE PARTIE<sup>5</sup>

---

<sup>4</sup> Plus un représentant du privé pour la commission du privé.

<sup>5</sup> « Pour chaque session, le recteur d'académie établit un programme de quatre activités physiques, sportives et artistiques parmi celles les plus couramment enseignées à l'école primaire (maternelle et élémentaire) : activités athlétiques, arts du cirque, danse, activités aquatiques, jeux et sports collectifs, activités d'orientation, activités gymniques, jeux de lutte. Ce programme est publié sur le

Le jury propose au candidat **un sujet** relatif à une activité physique, sportive et artistique (APSA) praticable à l'école élémentaire ou au domaine des activités physiques et expériences corporelles réalisables à l'école maternelle.

Le sujet se rapporte « soit à la progression au sein d'un cycle d'activités portant sur l'APSA ou la pratique physique et corporelle considérée, soit à une situation d'apprentissage adossée au développement d'une compétence motrice relative à cette même APSA ou pratique physique et corporelle ».

Il s'agit suivant la circulaire du 19 avril 2013 « d'évaluer les compétences du candidat pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS) ainsi que sa connaissance de la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé à l'école primaire ».

### **Les attendus en fonction des sujets :**

- la présentation du sujet, du contexte, des compétences visées et des attendus de fin de cycle;
- la définition des compétences attendues, des objectifs de séance et la construction des séquences d'apprentissage;
- des propositions de remédiations et des variantes à la situation d'apprentissage proposées;
- la pertinence des choix, des critères de réussite et de réalisation;
- la présentation des différentes modalités de travail : ateliers, parcours, l'existence de liens établis avec les compétences du socle commun de connaissances, compétences et de culture;
- la recherche permanente de cohérence dans l'enchaînement des situations d'apprentissage en rapport avec le niveau et caractéristiques des élèves;
- L'évocation de problématiques liées à la mise en place d'une réelle progression dans un cycle d'activités.

### **L'entretien**

#### **Points positifs**

- la connaissance des textes règlementaires;
- la capacité à prendre en compte les observations du jury pour reconstruire autrement ;
- la bonne argumentation pédagogique;
- la capacité de réflexion de certains candidats.

#### **Les points négatifs**

- la difficulté à faire évoluer la situation initiale et à mettre en réseau les connaissances;
- des difficultés à gérer le temps de l'exposé, des notions portant sur la sécurité sont peu prise en compte;
- certaines situations d'apprentissage ou cycles d'activités proposés ne permettent pas de répondre à la problématique posée;
- l'insuffisance de connaissances sur les autres activités les plus souvent enseignées à l'école primaire;

---

site internet de l'académie et communiqué au directeur de l'école supérieure du professorat et de l'éducation de l'académie. » Arrêté du 13 mai 2015 modifiant certaines modalités d'organisation des concours de recrutement de personnels enseignants des premier et second degrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale

- les connaissances sur l'apprentissage sont parfois succinctes. D'une manière générale, on note un déficit de connaissances sur les enseignements à la maternelle ;
- plusieurs candidats n'utilisent pas la totalité du temps imparti et finissent quelquefois trois ou 4 minutes avant la fin. Un tiers des candidats n'a pas établi de liens avec l'éducation à la santé durant son exposé.

### Recommandations

- présenter des situations d'apprentissage cohérentes, réalistes, présentant la posture et l'intervention de l'enseignant, la gestion des élèves;
- faire preuve de bon sens dans la conception et la mise en œuvre d'une situation ou progression;
- consolider ses connaissances pédagogiques et didactiques relatives aux 4 groupes d'APSA;
- proposer des situations d'apprentissage qui correspondent aux capacités des élèves avec une prise en compte de l'hétérogénéité des élèves;
- renforcer sa réflexion pédagogique étayée par une argumentation solide;
- manifester du dynamisme et de la motivation à devenir enseignant;
- avoir une bonne maîtrise de la langue française.

## II-2/DEUXIÈME PARTIE

Le jury fournit au candidat **un dossier de cinq pages maximum** portant sur une situation professionnelle inscrite dans le fonctionnement de l'école primaire.

Il s'agit « d'apprécier les connaissances du candidat sur le système éducatif français, et plus particulièrement sur l'école primaire (organisation, valeurs<sup>6</sup>, objectifs, histoire et enjeux contemporains), sa capacité à se situer comme futur agent du service public (éthique, sens des responsabilités, engagement professionnel) ainsi que sa capacité à se situer comme futur professeur des écoles dans la communauté éducative ».

### Exposé : quinze minutes

---

<sup>6</sup> Mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'École : « La capacité des candidats "à expliquer et à faire partager les valeurs de la République" sera évaluée systématiquement dans les concours de recrutement.

L'exposé du candidat présente une analyse de cette situation et des questions qu'elle pose, en lui permettant d'attester de compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur des écoles.

### Observations

Pour la seconde épreuve orale d'admission, les candidats s'appuient sur le corpus de textes qui leur est proposé. La présentation comporte une introduction, une problématique qui reste souvent trop générale, ainsi que l'annonce du plan. Le développement s'appuie sur les textes sans pour autant les exploiter suffisamment : développement d'une idée extraite des textes et exemples puisés dans les textes. La conclusion est présente. La gestion du temps n'est pas maîtrisée (les candidats n'utilisent pas la totalité les 15 minutes imparties).

Les candidats les plus performants témoignent d'une bonne compréhension des documents proposés, d'une connaissance avérée des textes officiels afférents aux différents sujets ainsi que du système éducatif d'une manière générale.

Pour les autres, l'analyse des textes proposés est parfois insuffisante.

De nombreux candidats éprouvent des difficultés à identifier et à prendre en compte les besoins des élèves.

Le positionnement en tant que futur agent du service public (obligations, responsabilités, valeurs...) a posé problème également à certains.

Certains candidats n'exploitent pas les réponses parfois très explicites du texte pour répondre aux questions posées. Quelques paraphrases parasitent parfois l'exposé.

### Entretien : trente minutes

Les questions posées par le jury permettaient de faire le point sur les connaissances institutionnelles et culturelles du candidat.

Quelques candidats ont du mal à répondre aux questions relevant du fonctionnement et de l'organisation du système éducatif. Les questions traitant de l'organigramme et de l'échelle hiérarchique, de la place du Recteur, dans la hiérarchie ont obtenu des réponses justes. Toutefois quelques candidats (très peu) ne connaissent pas le nom du Recteur de l'académie, ni la fonction du DAASEN. Certains ne connaissent pas la spécificité de l'académie monodépartementale.

Les priorités ministérielles sont connues par la majorité des candidats.

Les acronymes relatifs aux différents dispositifs sont connus : ULIS ; PPRE ; PAI ; PAP ; RASED ; APC...

Les candidats ne semblent pas être préparés à l'élargissement des questions au-delà du sujet du dossier.

Il apparaît que les candidats ont tout d'abord du mal à s'exprimer à l'oral.

La qualité et le registre de langue ne sont pas toujours adaptés. Les répétitions, les temps morts, le stress, l'incapacité à retenir l'attention du jury, l'apathie, un ton inapproprié, ont pu perturber les échanges et

nuire à la qualité de la prestation. Ils peinent à proposer un lien entre les textes, se contentent de répondre aux questions sans argumentation.

Les études de cas soumis aux candidats ont permis de constater qu'ils se positionnent en tant que fonctionnaires de l'état capables d'adopter d'emblée une posture éthique et responsable. Les protocoles à adopter ou les conduites à tenir en cas de difficulté ne sont pas toujours mobilisés (plan séisme, Tsunami, alerte intrusion...)

Les droits et devoirs des fonctionnaires sont connus.

Toutefois, nous attirons l'attention des candidats sur la posture à avoir dans une situation de concours de recrutement. Certains candidats n'ont pas su maintenir la bonne distance entre eux et le jury. Des mots familiers ou des expressions erronées ont émaillé leur propos.

Une confusion demeure pour certains, entre les droits et devoirs des fonctionnaires et les compétences liées au référentiel de 2013.

Cet exercice exige la construction d'une introduction mettant en exergue une problématique claire. Un croisement judicieux et méthodique des textes qui éclaire la problématique.

Les bons candidats complètent les ressources des textes par leur culture générale. Les mieux préparés présentent une introduction, un plan, formulent une problématique. Ils proposent une analyse réfléchie. Ils s'impliquent dans la thématique.

#### □ **Recommandations**

Face aux écueils constatés, il convient de :

- connaître la méthodologie permettant de présenter un corpus de textes : dégager une problématique ; structurer son plan ; extraire des informations utiles d'un document;
- structurer son argumentation autour d'informations et de connaissances apportées;
- maîtriser la langue française pour user d'un langage courant et conforme aux attentes : éviter les temps morts, les répétitions et les gestes qui pourraient nuire à votre positionnement;
- adopter une posture responsable et conforme à l'éthique;
- étayer ses connaissances du système éducatif en général et du 1<sup>er</sup> degré en particulier;
- écouter les questions du jury pour mieux y répondre;
- établir des liens entre l'expérience en stage et le problème évoqué afin de mieux l'objectiver;
- prendre en compte les besoins des élèves pour penser la différenciation;
- respecter le temps imparti;
- connaître les enjeux d'un concours;
- se tenir informé de l'actualité du MEN et des objectifs pour le 1<sup>er</sup> degré;
- avoir une bonne culture générale.

**En conclusion**, les candidats qui ont su retenir l'attention du jury ont pu utiliser à bon escient la quasi-totalité du temps qui leur est imparti, en présentant un discours cohérent tant sur la forme que dans le contenu.

L'entretien est une partie importante de l'épreuve.

On doit s'y préparer plus sérieusement afin de :

- ✓ dépasser le jeu des questions/réponses ;
- ✓ d'être en mesure d'argumenter en s'appuyant sur son expérience et ses connaissances;
- ✓ de maîtriser les connaissances sur le fonctionnement du système éducatif en général. (hiérarchie, instances de l'école, ex : les différents conseils, horaires de l'école...);
- ✓ -être capable de dégager une problématique ;
- ✓ se décentrer des textes, les mettre en relation ;
- ✓ être capable de mobiliser des connaissances pour enrichir la présentation ;
- ✓ se positionner par rapport à la thématique pour un traitement approfondi ;
- ✓ se documenter sur les sujets d'actualité et les débats en cours ;
- ✓ approfondir les connaissances sur l'école maternelle ;
- ✓ s'approprier le référentiel de compétences des métiers de l'éducation et du professorat ;
- ✓ se projeter en tant que futur enseignant.